

du rite semi-double. Autre est le cas de la mémoire des I vèpres du jour octave du rite double au sujet duquel il n'y a pas de changement.

Médailles-scapulaires

Quand la *Semaine religieuse* nous donnera-t-elle des renseignements sur cette nouvelle médaille destinée à remplacer les scapulaires ? Tout prêtre qui a droit de recevoir d'un scapulaire peut-il bénir cette médaille, et par quelle formule ?

La *Semaine* n'a pas manqué, par ce silence, à son but ordinaire qui est de renseigner prêtres et fidèles sur tout ce qui intéresse la piété. Ses renseignements étant surtout d'ordre pratique, elle devait attendre encore que cette question fit de nouveaux progrès. Tout d'abord le pape seul et un de ses prélats ont béni de ces médailles. Le 19 juillet 1909, le pape eut à répondre à une série de questions au sujet de ces médailles... Puis, le 7 décembre, il accorda au R. P. Mortier, supérieur général des Missions étrangères de Scheut (Belgique), le pouvoir de bénir ces médailles et celui de le subdéléguer aux supérieurs de ses diverses missions. Depuis lors c'est la Congrégation des rites qui accorde ces indults. La formule, qui varie quelque peu selon qu'elle est adressée à un évêque, à un supérieur d'ordre, ou à un simple prêtre, a été publiée dans diverses revues ecclésiastiques. Mais d'après ces formules, les évêques ne peuvent subdéléguer ce pouvoir qu'à un petit nombre de leurs prêtres. Le Général de l'Ordre de saint François a obtenu ce pouvoir en faveur de tous ses Pères, mais nous ne savons si, en ce pays, on peut s'adresser à d'autres. Il n'y a donc pas eu lieu de parler de cette faveur, puisqu'elle n'est pas encore mise au rang des pratiques générales. On nous a dit même que la Congrégation a suspendu la concession de ces indults jusqu'à ce qu'elle ait résolu certaines difficultés que présente cette pratique. Prêtres et fidèles doivent donc attendre que cette question soit plus mûrement étudiée, et l'usage de ces médailles entré dans la pratique courante. Alors la *Semaine* ne manquera pas de renseigner ses lecteurs.

J. S.